

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3225

présenté par
M. Millienne

à l'amendement n° 1646 (Rect) de Mme Florennes

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas nécessaire de mettre une date d'entrée en vigueur pour ce dispositif.